

Le Championnat de France Séries 5-6-7

Il est ouvert à tout licencié appartenant aux séries 5A, 5B, 5C, 5D, 6A, 6B, 6C, 6D, 7 pour la saison en cours. Il se déroule en deux phases : une phase qualificative puis la finale. Les deux épreuves sont ouvertes à toutes les séries en open avec attribution de %S1, %S2, %S3, PP4 et points de classement.

La phase qualificative directe :

Principalement lors de la journée nationale dénommée « **Qualif. des Séries 5-6-7** » (par centres, 2 parties pré-tirées en simultanément), elle qualifie les :

- 100 premiers S5A
- 100 premiers S5B
- 75 premiers S5C
- 75 premiers S5D
- 50 premiers S6A
- 50 premiers S6B
- 50 premiers S6C
- 50 premiers S6D
- 50 premiers S7

Le repêchage :

- Par la journée nationale « **Qualif. des Séries 5-6-7** », 10 % maximum de chaque catégorie des joueurs qualifiés, soit les :

- 20 joueurs non qualifiés suivants de 5A
- 20 joueurs non qualifiés suivants de 5B
- 8 joueurs non qualifiés suivants de 5C
- 8 joueurs non qualifiés suivants de 5D
- 5 joueurs non qualifiés suivants de 6A
- 5 joueurs non qualifiés suivants de 6B
- 5 joueurs non qualifiés suivants de 6C
- 5 joueurs non qualifiés suivants de 6D
- 5 joueurs non qualifiés suivants de 7

- Par des places comités :

un quota de places qualificatives sera déterminé en fonction des désistements avant le 15 janvier de la saison en cours. Les places par comité seront calculées en utilisant une règle de 3 prenant en compte le nombre de places disponibles, le nombre de licenciés S5, S6, S7 par comité après mise à jour du classement national au 1^{er} janvier de la saison et le nombre total de joueurs S5, S6, S7 licenciés.

C'est aux comités de décider lors de quelle(s) épreuve(s) ces places seront attribuées : Simultanément mondial, Championnat régional, etc.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs S5, S6, S7 ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la « **Qualif. des Séries 5-6-7** », liste publiée à l'issue de cette épreuve.

Le comité établit la liste de ses qualifiés, après s'être assuré auprès d'eux qu'ils se rendront à ce championnat. Cette liste doit être communiquée à la FFSc dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de la finale.

Il appartient aux comités régionaux d'établir la liste de leurs qualifiés, d'informer les joueurs concernés de leur qualification et de communiquer cette liste à la FFSc dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de la finale.

La finale :

Elle se déroule en un seul lieu, en trois manches. Les titres de Champion de France 5A, 5B, 5C, 5D, 6A, 6B, 6C, 6D, 7 seront décernés lors de cette finale, ainsi qu'un titre « toutes séries confondues ».

Les joueurs qualifiés n'ayant pas respecté les délais d'inscription ne pourront pas participer à l'épreuve jumelée à ce championnat.